

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 914

présenté par
M. Dussopt

ARTICLE 12

À l'alinéa 55, substituer à la référence :

« L. 2224-35 »

la référence :

« L. 2224-34 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement corrigeant une erreur de référence.